

Question

Le résultat de plusieurs enquêtes a démontré que la jeunesse de notre pays est fortement endettée. Ce phénomène ressort principalement lors de l'entrée des jeunes à l'école de recrue. En effet 10 à 20% des jeunes, dès qu'ils sont informés, font appel au service d'aide sociale de l'armée afin de pouvoir honorer leurs obligations financières.

Ce problème ne concerne pas forcément des jeunes au chômage. Les patrons n'hésitent pas à licencier l'employé dans un délai légal afin de ne pas avoir à payer l'APG durant le temps de service militaire.

De par l'évolution de la vie sociale, le jeune doit assumer, à 20 ans, son loyer, le leasing de la voiture et pour certains, des dettes pour des montants entre 10'000 et 20'000 francs, si ce n'est pas davantage.

Il a aussi été prouvé que ces jeunes, bien qu'ayant un salaire convenable, avaient un niveau de vie trop élevé par rapport à leurs moyens financiers.

A la suite à ce qui précède, mes questions sont:

- L'Etat a-t-il réfléchi à ce problème ?
- Existe-t-il des moyens de prévention ?
- Peut-on mettre sur pied des mesures pour freiner l'endettement de la jeunesse ?

Le 22 juin 2005

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est conscient de l'évolution de l'endettement des ménages en Suisse. Il observe le développement de ce phénomène en étant attentif en particulier aux situations les plus vulnérables. Il a pris différentes mesures, parallèlement à d'autres initiatives, pour prévenir ou enrayer les risques que comporte ce phénomène, notamment auprès des jeunes. Le Conseil d'Etat peut répondre aux questions de la manière suivante :

1. Aujourd'hui, un ménage suisse sur dix serait surendetté estiment les spécialistes en recouvrement. Ce taux s'élèverait à un sur quatre pour les jeunes couples. Selon les données de l'institut de recherche REMP relatives à l'année 2003, un quart des jeunes entre 16 et 25 ans dépenserait plus d'argent qu'il ne peut se le permettre.

La structure de l'endettement des ménages et les modes de consommation varient selon les époques et les cycles de vie en fonction de différents facteurs. L'usage des systèmes de crédit est répandu et n'entraîne pas nécessairement de difficultés pour les ménages. C'est le manque de contrôle du niveau d'endettement et du poids des charges par rapport aux ressources disponibles ou prévisibles qui peut en revanche soulever des problèmes. Les ménages s'exposent dans ces situations à un risque de précarisation grave au plan économique et social exigeant parfois l'aide de la collectivité. Des études relèvent toutefois que ce risque est souvent associé à d'autres difficultés auxquelles sont confrontés les ménages les plus vulnérables.

L'apprentissage de la prudence face aux systèmes de crédit et de la maîtrise de leur usage est donc essentiel, en particulier chez les jeunes. L'étude REMP relève que 80% des

personnes endettées l'ont été pour la première fois avant l'âge de 25 ans. Dès l'adolescence, les jeunes accèdent dans leurs modes de consommation à différentes possibilités les incitant à l'endettement. Parmi les jeunes âgés entre 18 et 24 ans, 17% affirment ne pas pouvoir contrôler leur comportement en matière d'achat (33% dans l'ensemble de la population). La publicité omniprésente pousse à la consommation et l'encouragement aux petits crédits est fort. Les techniques de ventes (offres ciblées, rabais, promesse de gain, etc.) de certains fournisseurs de biens ou de services sont toujours plus évoluées. Le mode de paiement par cartes de crédit et de débit s'est banalisé au point que certains parents n'hésitent pas à confier leur carte bancaire à leurs enfants mineurs. De nouvelles facilités de paiement apparaissent telles que le paiement par téléphone mobile. L'endettement entre les jeunes tend également à se propager.

2. Des programmes de prévention ciblés sur les jeunes ont été mis en place sur le plan national. Les services suisses d'assainissement de dettes ont joué un rôle important à travers l'initiative notamment de "Plusminus" à Bâle (cf. "dettes.ch") dans la réalisation de projet tel que "Max.Money" qui a débouché sur la conception de "budgetgame.ch". Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'initiative "L'école sur le Net" et fournit un matériel didactique pour les programmes d'étude cantonaux prévoyant de traiter de la relation à l'argent. Cette campagne, dite nationale, est cependant limitée pour l'instant à la Suisse allemande, faute de moyens financiers suffisants. D'autres programmes mettent également à disposition des enseignants et du public en général des moyens attrayants de prévention tels que "My-money.ch".

Au plan cantonal, le Conseil d'Etat, sur la base du rapport final du 25 juin 2001 de la commission cantonale "Personnes en situation d'endettement", a signé un contrat de partenariat avec Caritas canton de Fribourg. Il lui a confié, dès le 1^{er} janvier 2003, le mandat d'octroyer l'aide aux personnes en situation d'endettement. Le Service de gestion de dettes est financé en grande partie par la Loterie Romande, 300 000 francs par année. Il assure notamment les prestations suivantes: accueil et écoute; informations, conseils et consultations, au besoin juridiques; gestion de budgets et de plans de désendettement; conduites des négociations avec les créanciers ainsi qu'entre débiteurs et créanciers; élaboration de concepts d'information et de prévention; coordinations avec les milieux intéressés; élaboration de programmes de formation. A titre préventif, Caritas a organisé en 2004 le projet "Théâtre bistrot" qui a abordé le thème de l'endettement avec un large public dans une vingtaine de cafés et restaurants. Elle a effectué des séances de sensibilisation en 2005 auprès de classes germanophones de l'Ecole de degré diplôme (ECDD). Le Conseil d'Etat salue le travail de prévention, d'information et de conseil réalisé dans le domaine de la gestion de dettes, du surendettement et du désendettement par Caritas canton de Fribourg ainsi que par Impuls à Morat. Le Conseil d'Etat a également admis le 29 avril 2003 le principe de la création d'un fonds cantonal de désendettement en faveur des familles et des personnes physiques, comme le lui recommandait la commission cantonale précitée. Son instauration est prévue au cours de ces prochains mois.

3. Le Conseil d'Etat estime que l'effort de prévention doit être maintenu tant sur le plan fédéral que cantonal. Il se rallie ainsi aux recommandations du 1^{er} février 2005 de la Commission fédérale de la consommation concernant l'endettement des jeunes, à savoir: lancement de campagnes de sensibilisation et d'éducation d'envergure (CO, économie familiale); examen approfondi du cadre législatif actuel (code civil, code des obligations, loi sur le crédit à la consommation, loi sur la concurrence déloyale, loi en matière de télécommunication) pour s'assurer de son efficacité en termes de prévention de l'endettement des jeunes; intégration dans le code des obligations et la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite, de solutions propres à aider les jeunes à sortir de l'endettement, telles que, par exemples, des freins à la charge croissante des dettes, la facilitation du remboursement des dettes, l'introduction d'une chance d'un "nouveau départ".